



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/713  
9 novembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/  
ESPAGNOL/RUSSE

Quarante-cinquième session  
Point 68 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS  
LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. RESUME DES VUES EXPRIMEES A LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE .....	4 - 6	2
III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....		3
Chypre .....		3
Equateur .....		4
Iraq .....		5
Mexique .....		5
République socialiste soviétique d'Ukraine .....		6
Union des Républiques socialistes soviétiques .....		7

df.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 44/125 du 15 décembre 1989, intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", qui a été adoptée sans être mise aux voix, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, déclaré qu'elle attendait avec intérêt toutes nouvelles propositions, déclarations et recommandations que les Etats souhaiteraient communiquer au Secrétaire général touchant les moyens de renforcer la paix, la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée; invitait les Etats membres des organisations régionales intéressées à prêter leur concours au Secrétaire général et à lui soumettre des idées et des suggestions concrètes sur la façon dont ces organisations pourraient aider à renforcer la paix et la coopération dans la région de la Méditerranée; invitait de nouveau le Secrétaire général à accorder l'attention voulue à la question de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée et, s'il en était prié, à fournir ses conseils et son concours aux pays méditerranéens qui travaillaient de concert à servir la paix, la sécurité et la coopération dans la région; et priait le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-cinquième session, sur la base de toutes les réponses reçues et de toutes les notifications présentées en application de cette résolution et compte tenu du débat qu'elle avait consacré à cette question à sa quarante-quatrième session, un rapport détaillé sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général a adressé, le 6 avril 1989, une note verbale aux gouvernements des Etats Membres, les invitant à lui communiquer leurs vues sur la question du renforcement de la sécurité, de la paix et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

3. Au 8 novembre 1990, six gouvernements avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général. Les réponses et les notifications qui seront reçues ultérieurement seront publiées en additif au présent rapport.

## II. RESUME DES VUES EXPRIMEES A LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

4. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation devant la persistance de la tension dans diverses parties de la région et le danger que cela représentait pour la paix et réaffirmé leur attachement au renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée. Un certain nombre d'orateurs ont souligné la relation étroite qui existait entre la sécurité en Méditerranée et en Europe. A cet égard, ils ont mis l'accent sur l'importance de la poursuite du dialogue entre les pays non alignés de la Méditerranée et les autres Etats de la région et exprimé l'espoir que la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) relative à la Méditerranée, qui s'est tenue à Palma de Majorque et la réunion au sommet entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis qui allait se tenir à Malte, contribueraient au renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région de la Méditerranée.

5. Certaines délégations ont noté que la prochaine réunion ministérielle des pays non alignés de la région, qui allait se tenir en Algérie en 1990, pourrait donner un nouvel élan à l'amélioration de la situation générale en Méditerranée.

6. Plusieurs délégations ont souligné que la sécurité et la coopération en Méditerranée étaient tributaires du règlement des conflits du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, le problème de Chypre et de la crise au Liban. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la présence militaire étrangère dans la région. Plusieurs orateurs ont réitéré une proposition antérieure tendant à la création d'une zone de paix et de coopération en Méditerranée, par le biais d'une réduction des affrontements militaires, de l'adoption de mesures propres à accroître la confiance et du retrait des forces des puissances étrangères à la région. Certaines délégations ont souligné que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient était essentielle pour l'instauration d'un climat de confiance dans l'ensemble de la région.

### III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

#### CHYPRE

[Original : anglais]  
[4 juin 1990]

1. Le Gouvernement de la République de Chypre est fermement attaché au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée. Il ne peut donc qu'accueillir avec satisfaction l'adoption de la résolution 44/125 de l'Assemblée générale.
2. Tout en se joignant aux autres Etats pour prendre acte et se féliciter de l'évolution et des tendances politiques qui sont apparues, notamment sur le continent européen, la République de Chypre se doit de rappeler qu'il existe en Méditerranée de nombreux foyers de tension, d'occupation et d'agression et que des puissances étrangères à la région continuent d'y maintenir une présence militaire et navale.
3. La sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à celle de l'Europe et tout conflit ou tension dans l'une de ces régions a des répercussions sur l'autre, tout comme la stabilité dans une des deux régions favorise l'instauration d'un climat de sécurité dans l'autre. Le principe de l'interdépendance entre les deux régions a été affirmé dans l'Acte final d'Helsinki de 1975.
4. Sur cette toile de fond, la République de Chypre continue d'être alarmée par la persistance des conflits qui déchirent la région de la Méditerranée, tels que le problème du Moyen-Orient, la question de Palestine, la situation critique du Liban et la poursuite de l'occupation militaire d'une partie de la République de Chypre par les forces armées turques, à la suite de l'invasion de 1974.
5. Le Gouvernement de la République de Chypre a toujours soutenu que la région de la Méditerranée devait être une zone de sécurité, de paix et de coopération, exempte de tout conflit et affrontement et régie par les principes ci-après :

respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la sécurité des Etats; non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures; non-violation des frontières internationales; non-recours à l'emploi ou à la menace de la force; inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; règlement pacifique des différends; et respect de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles.

6. Le Gouvernement de la République de Chypre réaffirme l'applicabilité des principes susmentionnés et réitère sa détermination d'assurer la démilitarisation totale de la République de Chypre dès que les forces d'occupation turques s'en seront retirées. Il ne fait aucun doute que la démilitarisation de Chypre pourrait contribuer fortement à la paix et à la sécurité en Méditerranée et en Europe et, sur un plan plus large, à la paix et la sécurité internationales.

7. Le Gouvernement de la République de Chypre tient à réaffirmer l'importance de l'Acte final d'Helsinki de 1975 et des documents finals des réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenues à Madrid et à Vienne, notamment les chapitres de ces documents qui concernent la Méditerranée. Il tient à réitérer à cet égard la proposition de Malte, de la Yougoslavie et de Chypre tendant à tenir une réunion d'experts des pays membres de la CSCE, consacrée aux problèmes de la Méditerranée. Il souligne en outre la validité des déclarations que les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés de la Méditerranée ont adoptées en 1984 et en 1987 à Valletta et Brioni respectivement, des déclarations de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Belgrade en 1989, des ministres des affaires étrangères des pays de la CSCE de 1990, du Conseil des ministres de la Communauté européenne et des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis en 1989 à Kuala Lumpur.

8. Le Gouvernement de la République de Chypre est fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans le règlement des problèmes urgents de la Méditerranée, comme l'a précisé l'Assemblée générale dans ses résolutions sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée et comme l'a également indiqué le Conseil de sécurité dans les nombreuses résolutions qu'il a adoptées au sujet des divers conflits de la région. Toutefois, pour que la région de la Méditerranée se transforme en une zone de sécurité, de paix et de coopération, encore faut-il que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soient respectées et appliquées.

#### EQUATEUR

[Original : espagnol]  
[8 mai 1990]

1. L'Equateur, pays épris de paix, qui a donné la preuve de son attachement inébranlable aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, en tant que fondement essentiel de la coexistence pacifique entre les pays et les peuples, réaffirme son appui à toute mesure tendant à renforcer et à préserver la paix et la sécurité internationales. Il souscrit en outre sans réserve à toute initiative ou proposition visant à transformer la région de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération, par le biais de l'élimination des conflits qui, depuis de nombreuses années, déchirent cette région.

2. L'Equateur espère que l'évolution encourageante des relations internationales aura des répercussions positives sur le règlement de ces questions difficiles et complexes et qu'elle permettra de trouver des solutions qui garantissent la paix, la sécurité et la stabilité de la région, tout en éliminant, simultanément, la menace que ces conflits font peser sur la paix et la sécurité internationales, notamment en Europe.

3. L'Equateur exprime en outre l'espoir que la réunion qui est prévue en 1990 à Palma de Majorque contribuera à renforcer la confiance et la sécurité dans la région de la Méditerranée.

#### IRAQ

[Original : arabe]  
[11 mai 1990]

L'Iraq réitère la position qu'il a exprimée antérieurement sur cette question.

#### MEXIQUE

[Original : espagnol]  
[11 juillet 1990]

1. De l'avis du Gouvernement mexicain, le renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée dépend des mesures qui seront prises pour garantir effectivement la non-intervention et pour instituer une coopération dans le domaine du désarmement.

2. La sécurité en Méditerranée n'intéresse pas seulement les pays de la région. Toute atteinte à la sécurité de cette région met en effet en péril la paix et la sécurité internationales. Tous les pays du monde doivent donc exhorter les pays de la Méditerranée à promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans cette région.

3. Le Mexique, qui souscrit au contenu et aux objectifs de la résolution relative au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, lance un appel aux Etats de cette région pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de relâcher la tension, de réduire les armements et de créer des conditions propices au renforcement de la coopération dans tous les domaines, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies.

4. Le Gouvernement mexicain sait parfaitement que ce sont seulement les pays de la Méditerranée qui peuvent renforcer la sécurité et la coopération dans cette région. Il les engage donc non seulement à se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, mais encore à s'efforcer de resserrer leurs liens mutuels d'amitié et de coopération.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]  
[12 juillet 1990]

1. La région de la Méditerranée occupe une place importante dans la problématique complexe du renforcement de la sécurité sur notre planète. Outre certains aspects communs de cette problématique, la région de la Méditerranée présente aussi ses propres caractéristiques. Les questions touchant la sécurité de cette région en recoupent une série d'autres : la sécurité et la coopération en Europe, le règlement du conflit du Moyen-Orient et la stabilisation de la situation en Afrique du Nord. Cette extrême complexité stratégique découle de la position particulière de la région de la Méditerranée sur les plans non seulement géographique, mais aussi politique et économique. En outre, les intérêts de nombreux Etats, dont les grandes puissances, se heurtent et s'imbriquent dans cette région.
2. Le fait que la situation politique et militaire en Méditerranée reste très complexe est particulièrement alarmant. Malgré le recul de l'affrontement et l'évolution vers le désarmement en Europe et dans de nombreuses autres régions du monde, la région de la Méditerranée demeure un polygone militaire et le foyer de l'un des conflits les plus anciens, celui du Moyen-Orient. La région est truffée d'armements ultramodernes et sert au déploiement d'importantes forces navales. La course aux armements a pris au Moyen-Orient des proportions gigantesques. On court le risque de voir apparaître des armes chimiques et nucléaires ainsi que de puissants missiles.
3. C'est pourquoi il s'impose d'urgence d'étendre les mesures de désarmement et de renforcement de la confiance déjà appliquées en Europe à la région de la Méditerranée. A cet égard, il serait très utile d'appliquer les mesures de confiance et de sécurité déjà prévues pour l'Europe à toutes les activités militaires en mer Méditerranée - navales, aériennes ou autres.
4. La situation dans la région serait incontestablement assainie si les propositions de l'Union soviétique concernant la démilitarisation de la Méditerranée, et notamment le retrait simultané des navires de guerre américains et soviétiques, étaient mises en oeuvre. Pour commencer, on pourrait geler le nombre de ces navires et le potentiel naval des deux pays dans cette région, et ensuite adopter des limitations quantitatives. La transition de l'affrontement à la coopération dans cette région serait concrètement facilitée si l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique, sans attendre un accord définitif sur ces mesures, décidaient dès maintenant de se communiquer mutuellement, de même qu'aux autres pays de la région, des informations préalables sur les déplacements de navires ainsi que sur les manoeuvres militaires et invitaient des observateurs à y assister.
5. Les diverses propositions des pays de la région tendant à la débarrasser des bases et flottes étrangères et à y ramener les activités navales au niveau le plus bas possible présentent une grande importance pour le renforcement de la sécurité en Méditerranée.

6. Concernant la nécessité d'éliminer les tensions politiques et militaires en Méditerranée, il faut signaler l'intérêt que présente pour la solution de ce problème le développement de la coopération régionale dans de multiples domaines (économie, écologie, communications, tourisme, culture, etc.), ce qui jetterait les bases du renforcement de la confiance et, à un stade ultérieur, permettrait de contenir l'affrontement dans certaines limites.

7. Ce sont ces points de vue que reflète, en particulier, le document de clôture de la réunion de Vienne sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui souligne l'importance de la CSCE pour l'instauration d'un climat de sécurité et de coopération dans la région de la Méditerranée. La décision, adoptée à Vienne, de convoquer une réunion sur la Méditerranée à Palma de Majorque à l'automne 1990 a pour objectif d'examiner les divers aspects de la coopération en vue d'accélérer le développement économique et social des pays de la région, d'assurer la protection des écosystèmes, de la biosphère et des ressources naturelles de la Méditerranée, etc., ainsi que de mettre au point les conclusions et recommandations qui s'imposent. Il faut que les travaux de cette réunion tiennent compte également des dispositions des résolutions 44/125 (Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée) et 44/21 (Renforcement de la paix internationale, de la sécurité et de la coopération internationale sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies), que l'Assemblée générale a adoptées par consensus à sa quarante-quatrième session.

8. En tant qu'Etat riverain de la mer Noire et, par conséquent de la Méditerranée, la RSS d'Ukraine attache beaucoup d'importance au succès de ce processus et juge indispensable de déployer des efforts constructifs, notamment au sein de l'ONU, pour régler les problèmes de la région de la Méditerranée sur la base du dialogue et de la coopération entre tous les Etats de cette région de la planète, en vue de la transformer en zone de paix durable, de sécurité et de coopération.

Union des Républiques socialistes soviétiques

[Original : russe]  
[11 septembre 1990]

1. Les processus dynamiques qui mettent fin à l'ère des affrontements dans les relations internationales et, avant tout, le changement radical intervenu dans la situation politique en Europe jettent les bases concrètes d'un renforcement de la stabilité et de la sécurité en Méditerranée et rendent en même temps plus actuelle la recherche des moyens de résoudre ce problème.

2. L'Union soviétique porte un intérêt vital à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la coopération en Méditerranée et attache une grande importance à la découverte et à la mise en oeuvre d'une formule viable de développement soutenu et pacifique dans cette partie du monde.

3. Les initiatives soviétiques dans ce domaine ont été résumés par M. S. Gorbatchev, Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans le discours qu'il a prononcé en mars 1988 à Belgrade. Cet ensemble de

propositions prévoit que le nombre de navires de guerre que l'URSS et les Etats-Unis peuvent maintenir en Méditerranée devra être gelé, puis limité; que les navires dotés d'armements nucléaires devront en être exclus; que les flottes de guerre des Etats-Unis et de l'URSS devront aussi en être retirées sur la base de la réciprocité; que les deux pays s'abstiendront de déployer des armes nucléaires sur le territoire des pays méditerranéens qui n'en possèdent pas et que les puissances nucléaires s'engageront à ne pas employer ces armes contre tout pays méditerranéen qui n'accepte pas leur installation sur son territoire; que les déplacements de navires de guerre et les exercices militaires donneront lieu à notification et que l'on invitera des observateurs à y assister; que les deux parties réduiront l'effectif de leurs forces armées; qu'elles faciliteront l'élaboration de principes et de méthodes destinés à garantir la sécurité des grandes voies de navigation dans cette région; enfin, que les mesures de confiance convenues d'un commun accord seront étendues à la région.

4. En novembre 1989, durant son séjour en Italie, le Président de l'URSS a formulé de nouvelles idées relatives à l'ouverture de consultations, d'une part, sur les problèmes que pose la présence permanente en Méditerranée des flottes soviétique et américaine et, d'autre part, sur un accord multilatéral tendant à prévenir les incidents maritimes et aériens dans le secteur d'évolution de ces flottes, ainsi qu'à établir des contacts tant entre l'URSS et la Communauté européenne qu'entre la CAEM et la Communauté européenne sur les problèmes économiques de la région, enfin à convoquer un forum consacré à la coopération économique des pays méditerranéens, y compris des pays riverains de la mer Noire.

5. L'Union soviétique reste disposée à examiner les initiatives de tous les pays méditerranéens. A cet égard, nous voudrions confirmer notre proposition d'instituer un dispositif international chargé de rassembler, de systématiser toutes les propositions relatives à une amélioration de la situation en Méditerranée, ainsi que de fixer entre celles-ci un ordre de priorité et de réalisation. On pourrait organiser dans ce but, à notre avis, une rencontre d'experts des pays méditerranéens et des autres pays intéressés.

6. L'URSS constate avec satisfaction que des aspects encourageants commencent à se dégager en ce qui concerne l'évolution de la situation en Méditerranée. Elle considère que les nombreuses initiatives constructives lancées récemment, surtout l'idée, avancée en ce moment par l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France, de convoquer une grande conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée en faisant appel à l'expérience de la CSCE, ne manquent pas d'intérêt. Bien des points ne sont pas encore clairs concernant le contenu politique de ce forum, la date de sa convocation et sa composition, mais le fait même que la convocation d'une conférence aussi représentative ait été proposée témoigne de ce que les pays méditerranéens sont profondément préoccupés par la situation dans la région et résolus à l'améliorer.

7. Tout en considérant que la solution des problèmes politiques et militaires revêt une importance primordiale pour ce qui est d'assainir la situation en Méditerranée, l'URSS suit également de près les autres problèmes qui se posent actuellement dans la région. A cet égard, la partie soviétique estime qu'il importe d'aller dès maintenant de l'avant dans les domaines où tous les pays



méditerranéens sont d'accord pour agir, par exemple en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent en matière d'écologie, d'économie, de transports, de culture, de tourisme et à développer les relations parlementaires et autres. L'Union soviétique considère que la coopération des pays de la Méditerranée, menée dans tous les domaines et à divers niveaux, est l'un des principaux moyens de garantir à cette région stabilité et sécurité.

8. Le rôle constructif du Mouvement des pays non alignés dans le processus méditerranéen paraît mériter tout l'appui possible. Les conférences des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de la Méditerranée tenues à La Valette (1984) et aux îles Brioni (1987), ainsi que le bilan de la troisième de ces conférences qui s'est tenue en juin 1990 à Alger, témoignent du fait que le Mouvement des pays non alignés peut apporter une contribution importante à la solution des problèmes urgents qui se sont accumulés dans la région.

9. La tenue effective de la réunion de la CSCE consacrée à la Méditerranée à Palma de Majorque est appelée à contribuer de manière décisive à l'assainissement de la situation dans le bassin méditerranéen. L'Union soviétique souhaite que cette instance donne lieu à une confrontation des idées et des initiatives dans une atmosphère pragmatique et non conflictuelle. Les questions du développement économique et social, de la protection de l'environnement méditerranéen, de l'unité des systèmes écologiques et hydrologiques de la Méditerranée et de la mer Noire revêtent pour l'URSS et un certain nombre de ses républiques une signification concrète. L'Union soviétique contribuera activement à ce que cette réunion donne l'impulsion nécessaire en vue de résoudre l'ensemble des problèmes de la Méditerranée.

10. L'Union soviétique est convaincue que l'ONU peut apporter une contribution décisive à l'assainissement de la situation en Méditerranée. Les résolutions de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans cette région contiennent des bases positives à partir desquelles on pourra progresser dans cette direction. A ce propos, les institutions spécialisées de l'ONU intéressées par les problèmes de la région auraient également leur mot à dire. Il importe d'exécuter les programmes de l'ONU relatifs à la Méditerranée, par exemple ceux qui ont été adoptés dans le cadre du PNUE. D'autres organisations internationales dont les activités ont trait à la région de la Méditerranée (la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, etc.) pourraient également jouer un rôle important.

11. L'Union soviétique est toujours disposée à maintenir des échanges productifs avec toutes les parties intéressées afin que, grâce à une action collective, la Méditerranée soit transformée en une région de paix durable, de confiance, de stabilité et de vaste coopération internationale.

-----